



## Fumeuse handicapée

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 17 mai 2007

---

Quelle est la règle en matière de tabagisme concernant une personne handicapée (sclérose en plaques qui fume dans son bureau (malgré la loi) et je suis asthmatique. Que puis-je faire sans passer pour un sans coeur ?

Réponse :

- Il ne s'agit pas de stigmatiser une fumeuse mais de demander à votre employeur de protéger votre santé. A lui d'organiser la vie dans l'entreprise en facilitant les conditions de travail de cette salariée handicapée mais dans le strict respect du droit des autres salariés à ne pas voir leur santé mise en danger par le tabagisme passif.
- Rapprochez-vous également du médecin du travail, du CHSCT ou des représentants du personnel pour faire valoir ce point de vue auprès de l'employeur.